

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4095

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Création de la voie nouvelle 33 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4095**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Création de la voie nouvelle 33 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération voie nouvelle 33 (VN 33) à Meyzieu fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Un emplacement réservé (ER) est inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) depuis de nombreuses années, avec une réalisation de la VN 33 qui s'est faite en tronçons successifs au fil des ans.

L'aménagement est à terminer dans sa partie au nord de T3, avec un ER qui traverse une résidence (Alliade), ainsi que la ligne de tramway T3 / Rhônexpress, avec la nécessité de réaliser une intersection barrière.

Le périmètre d'études comprend le tracé de cette voie nouvelle de la rue de Pommier jusqu'au boulevard du 18 juin 1940, sur un linéaire de 900 m ainsi que les carrefours avec les voiries se raccordant sur cette voie nouvelle : rue de la Libération, rue Jean Collet, rue Joseph Desbois et rue de la Gare.

II - Objectifs du projet

Le projet doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- créer un axe de circulations (y compris vélos et piétons) sud-ouest/nord-est, absent du maillage viaire, et concentrant des fonctions de liaison interquartier,
- connecter les polarités : centralité majolanne, quartiers pavillonnaires et secteur Pommier,
- désenclaver les quartiers collectifs isolés au milieu du pavillonnaire,
- affirmer et consolider la trame verte le long de cet axe : garantir les continuités du grand paysage et assurer la prise en compte de la biodiversité.

Les travaux de voirie se dérouleront à partir de 2021.

III - Programme du projet

Le projet prévoit la création d'une voie nouvelle d'une largeur de 17 à 22 m, dans la continuité du boulevard du 18 juin 1940, jusqu'au chemin de Pommier.

Elle sera largement végétalisée, intégrera des espaces confortables pour les cycles et les piétons. Des espaces de loisirs ou de repos pourraient être aménagés au niveau des surlargeurs.

L'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée sur site.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

L'autorisation de programme à individualiser correspond au financement des études techniques préalables (diagnostics, étude circulation, études de faisabilité, etc.), aux études de maîtrise d'œuvre, aux régularisations et acquisitions foncières.

Le coût total de ces études et du foncier est estimé à 1 500 000 € TTC, à charge du budget principal, 133 229 € TTC ont, d'ores et déjà, été financés à partir de l'autorisation de programme globale Études.

Le coût des travaux est estimé à environ 4 200 000 € TTC.

Une participation financière sera à prévoir pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) qui réalisera en intégralité la prestation de création de l'intersection barrière sur l'infrastructure T3 / Rhônexpress ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études et du projet de la VN 33 à Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 366 771 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 366 771 € TTC en 2020,
- 400 000 € TTC en 2021,
- 300 000 € TTC en 2022,
- 300 000 € TTC en 2023,

sur l'opération n° 0P09O5577.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant 133 229 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.